



Commune d'Avully

## Séance du Conseil municipal du jeudi 12 mai 2016 Procès-verbal n°252

- Présent-e-s : M. Daniel Fuchs (président)  
M. Cyril Baudin (vice-président)  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)
- Mme Magali Besse Giorgi  
M. Nicolas Binet  
Mme Marozia Carmona Fischer  
M. Pascal Dethiollaz  
M. Philippe Gillabert  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
M. Olivier Matthey-Jonais  
Mme Zita Minasso-Rota  
Mme Cécilia Schäfer  
M. Philippe Tièche
- Excusée : Mme Julie Monbaron
- Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Verbaliste : M. Pierre-Alexandre Gandolfo, secrétaire général

### Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 251 de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2016
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications du Maire et des Adjointes
  4. Propositions du Conseil municipal
  5. Rapports de commission
    - Rapport de la commission culture et sports du 4 avril 2016
    - Rapport de la commission des finances du 18 avril 2016 (traité au point 6)
  6. Projets de délibération et rapport de commission lié
    - Rapport de la commission des finances du 18 avril 2016
    - Proposition du Maire relative à l'approbation du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte-rendu financier annuel 2015
    - Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir
  7. Elections du Bureau (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017
  8. Questions orales / écrites
  9. Divers
-

La séance est ouverte par **M. Fuchs**, président, qui tient à informer le Conseil municipal que Mme Natacha Rios vient de se marier et qu'elle se nomme désormais Natacha Gonzalez. Il annonce par ailleurs la démission de **Mme Monbaron** du Conseil municipal.

**Mme Jendoubi** sollicite la parole pour demander une modification de l'ordre du jour. Elle souhaite que puisse être traité durant cette séance une naturalisation et propose de rajouter un point 10. **M. Binet** demande si cela est possible, une réponse positive lui étant rendue, et le conseil ne voyant aucune objection, un point 10 « naturalisation » sera introduit.

## **1. Approbation du PV n° 251 de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2016**

M. Baudin signale à la page 4 qu'il n'existe pas de groupe Alliance Avully pour Tous. Il fallait donc bien lire « Alliance communale pour Avully ». Aucune autre remarque n'étant formulée, ce PV est considéré comme approuvé.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **3. Propositions Conseil municipal**

**M. Binet** demande qu'une commission feu soit agendée.

## **4. Communications du Maire et des Adjointes**

### **Mme Maison :**

- informe que la proposition de projeter le film « Demain » n'est pas possible actuellement. Le film n'existe pas encore en format dvd ou blue ray. La diffusion ne peut donc se faire qu'en 35 mm, soit dans une salle de cinéma. L'organisme de diffusion suisse ne peut pas encore nous dire quand la version dvd ou blue ray sera accessible car la version française dépend de la France. Ce ne sera en tout cas pas avant juin-juillet de cette année. Par ailleurs, certaines communes avoisinantes ont fait part de leur intérêt à participer à cette démarche.

- fait suite à une question lors de la dernière séance, et confirme que qu'il est hors de question pour les TPG de faire stopper les bus aux Bachères avant que l'arrêt ait été officiellement mis en service, soit en décembre prochain.

- informe par ailleurs que les travaux de création d'un collecteur reprenant la zone Gennecy et Epeisses pour se brancher sur la nouvelle step de Chancy devraient débuter mi-juillet et durer environ 32 semaines. La commune devra financer une partie du resurfacement bitumineux du chemin communal du Martinet, sur une distance d'environ 1km, soit près de 2000 m2 d'enrobé. Ce conseil va donc être sollicité pour une demande d'ouverture de crédit et elle souhaiterait que la commission des routes soit convoquée prochainement pour cela.

- indique que le Conseil municipal va être saisi pour la modification des statuts de l'ORPC soit en juin, soit en septembre de cette année. Mme Maison souhaiterait présenter le projet de statuts lors d'une commission sécurité publique et mobilité.

- enfin, elle fait part du fait que le pont provisoire reliant la place d'armes d'Epeisses, en attendant la construction d'un nouveau pont définitif, a été installé. Son franchissement est réservé à l'usage exclusif des véhicules militaires et des fournisseurs de la place d'armes. Les riverains ou passants divers devront faire un détour. **M. Matthey-Jonais** s'interroge où et il lui est répondu que les gens devront contourner par une voie privée. Cela a été validé par la DGT.

### **Mme Scheibler :**

- informe que la commune a versé Frs 500.- à Unicef en faveur des victimes du séisme en Equateur.

- suggère que la commission des bâtiments se réunisse pour que l'on puisse présenter les premières petites études faites pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les immeubles du 42-48 Moulin-Roget, pour répondre à la motion « complétons notre équipement solaire ».

## **5. Rapports de commission**

- **Commission culture et sports du 4 avril 2016**

**M. Tièche** relate la proposition faite par M. Batista d'organiser un triathlon des familles, le dimanche 18 septembre. Il n'y a pas de compétition, l'esprit se voulant festif. Il est demandé à la commune de participer pour la diffusion des flyers ainsi que d'octroyer Frs 1'000.- comme couverture de frais. Il est précisé que cette manifestation serait annulée en cas de météo défavorable.

La proposition d'octroyer Frs 1'000.- comme couverture de frais est acceptée à l'unanimité.

- **Commission des finances du 18 avril 2016**

Rapport traité au point 6.

## 6. Projets de délibération et rapport de commission lié

Le président propose de passer directement au vote des délibérations.

- **Proposition du maire relative à l'approbation du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte-rendu financier annuel 2015**

*Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le compte administratif pour l'exercice 2015, qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*

*vu le compte-rendu financier pour l'exercice 2015, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,*

*vu le rapport de la commission des finances du 18 avril 2016, recommandant d'approuver les comptes 2015,*

*sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL décide:**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015, pour un montant de **Fr. 4'707'123.57** aux charges et de **Fr. 4'776'772.02** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 69'648.45**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015, pour un montant de **Fr. 6'000.-** aux recettes et de **Fr. 39'903.30.-** aux dépenses, entraînant une augmentation des investissements nets de l'ordre de **Fr. 33'903.30**.
4. D'approuver l'autofinancement de **Fr. 971'359.80** au moyen de la somme de **Fr. 475'876.-** représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires pour un montant de **Fr. 425'835.35** et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Fr. 69'648.45**. L'excédent de financement s'élève à **Fr. 937'456.50**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Fr. 69'648.45** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'ACTIF un montant de **Fr. 24'647'303.57**, qui se compose de :

Patrimoine financier Fr. 20'320'176.97

Patrimoine administratif Fr. 4'327'126.60

Et au PASSIF un montant de **Fr. 24'647'303.57**, qui se compose de :

Engagements courants et passifs transitoires Fr. 179'399.20

Dettes à moyen et long termes Fr. 3'380'000.00

Engagements envers des entités particulières Fr. 1'174.85

Provisions Fr. 2'075'069.71

Engagements envers les financements spéciaux Fr. 5'020'216.28

Fortune nette Fr. 13'991'443.53

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à **Fr. 334'754.-**.

Par 13 voix (unanimité), cette délibération est approuvée.

- **Proposition du maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir**

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le rapport de la commission des finances du 18 avril 2016,*

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL décide :**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants, pour un montant total de **Fr. 558'591.66**, soit

05.0.303.00	845.60
08.0.331.12	50.00
08.0.332.71	286'625.05
08.0.332.72	127'484.00
21.0.311.00	1'485.75
54.0.352.01	80'000.00
58.0.367.00	2'000.00
62.0.331.00	16.00
71.0.332.73	11'726.30
90.0.330.00	46'650.85
90.0.346.00	1'708.11

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Par 13 voix (unanimité), cette délibération est approuvée.

**7. Election du Bureau du Conseil municipal (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017**

- Au nom du groupe Avully pour Tous, **Mme Minasso** propose la candidature de M. Cyril Baudin au poste de président du Conseil municipal. Aucune autre candidature n'étant formulée, **le Président** soumet cette candidature aux voix.

Par 12 voix pour et une abstention, Cyril Baudin est porté à la présidence du Conseil municipal.

- Au nom du groupe Alliance communale pour Avully, **M. Gillibert** propose la candidature de M. Pascal Dethiollaz pour le poste de vice-président du Conseil municipal. Aucune autre candidature n'étant formulée, **le Président** soumet cette candidature aux voix.

Par 12 voix pour et une abstention, Pascal Dethiollaz est porté à la vice-présidence du Conseil municipal.

- Au nom du groupe Alliance communale pour Avully, **M. Gillibert** propose la candidature de Mme Stéphanie Papaioannou pour le poste de secrétaire du Conseil municipal. Aucune autre candidature n'étant formulée, **le Président** soumet cette candidature aux voix.

Par 12 voix pour et une abstention, Stéphanie Papaioannou est nommée secrétaire du Conseil municipal.

**8. Questions orales / écrites**

- **Mme Minasso** revient sur le dernier PV où il était question de présenter le PLQ de la commune dans le cadre d'une commission et demande donc où cela en est. **Mme Scheibler** répond que nous ne sommes pas encore prêts à présenter quelque chose. **M. Baudin**, qui a assisté à la séance de concertation, craint que nous n'ayons pris du retard, en regard de l'état d'avancement des autres PLQ. **Mme Scheibler** estime que la comparaison avec les autres PLQ est difficile à faire. Elle rappelle que la commune a dû élaborer une Charte, que la problématique de l'accès par le chemin des Trois-Noyers nécessite des études complémentaires et qu'en même temps, il nous faut travailler sur les infrastructures publiques, telles que le parascolaire ou la crèche. De plus, la crèche est discutée en intercommunalité et elle devrait être prévue sur un autre PLQ. Tout cela fait que les choses ne vont pas aussi rapidement que l'on souhaiterait car on a une multitude de contraintes et d'intervenants. Enfin, il y a le processus étatique, qui est lourd et donc lent. **M. Riem** admet que la prestation de la personne que notre mandataire a déléguée lors de la séance de concertation a été mauvaise. Il a été contrarié que M. Malnati, notre mandataire responsable, n'ait pas été présent ce soir-là et le lui a fait savoir. Il rajoute que nous sommes en tractation avec des propriétaires divers, dont les

réponses sur leur volonté de faire partie du périmètre tardent et illustre cela par l'un d'entre eux qui vit à Seattle, qui ne nous répond pas malgré plusieurs relances. **Mme Carmona Fischer** demande si la commune a fixé un délai de rendu du PLQ à notre mandataire. La réponse négative de **Mme Scheibler** incite alors **M. Baudin** à demander que la commune fixe un délai et que celui-ci se situe, si possible, avant le prochain CM. **Mme Carmona Fischer** demande d'avoir de la matière pour le prochain CM.

- **Mme Carmona Fischer** demande où on en est à propos du rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers, cette question étant traitée dans le cadre de la nouvelle commission inter-champagne. **M. Riem** fait état de séances qui ont déjà eu lieu entre les communes d'Avusy, de Chancy et d'Avully dont le sujet est un regroupement des chefs d'intervention. Il a appuyé l'idée qu'un véhicule d'intervention soit mis à disposition des chefs d'intervention. Dans le cadre de ce rapprochement, un projet de convention est en cours d'élaboration. **M. Riem** pourra donner plus de détails dans le cadre d'une séance de la commission feu, dont le président, **M. Binet**, confirme que ce sujet en sera le point principal après que **M. Dethiollaz** ait également suggéré que cette question soit discutée en commission.
- Pour rester dans le sujet des rapprochements ou mise en commun de projet, **Mme Carmona Fischer** demande où en est le projet de crèche intercommunale. **Mme Scheibler** déclare que les choses avancent mais que c'est passablement compliqué, notamment car il semble que nous ayons des contraintes en matière d'AIMP. **M. Riem** annonce qu'un contrat administratif vient d'être signé entre les communes d'Avusy, de Chancy et d'Avully en vue de partager les frais des études, notamment juridiques pour savoir quelles sont les meilleures solutions à adopter (création d'une fondation, regroupement, etc.).
- **Mme Minasso** demande si la décision de déplacer la fête nationale sur le terrain du tir à l'arc est définitive. Oui, répond **M. Riem**, car nous ne pouvons plus tirer de feu aux abords du banc-de-pierre, selon une décision du Service des armes de l'Etat et également parce que les artificiers mandatés refusent de tirer le feu à Avully sur ce terrain. Il a donc fallu chercher une alternative et cela a été mené en concertation avec ce service. Le terrain du tir à l'arc s'y prête, certaines barrières seront démontées et toutes les conditions sont réunies, tant en matière de sécurité que d'approvisionnement en eau, en réponse à **M. Baudin** qui s'inquiétait de la distance d'une hydrante. **M. Baudin** ne comprend pas pourquoi on a pu tirer les feux durant 15 ans au banc-de-pierre et que cela ne devient plus possible du jour au lendemain. Il souhaite en savoir plus sur les raisons, tout comme **Mme Carmona Fischer**, qui rappelle que les conseillers municipaux sont assermentés et qu'ils ont donc le droit de savoir. Elle estime que le terrain du tir à l'arc n'est pas approprié pour fêter le 1<sup>er</sup> août et demande que des mesures soient prises pour retourner au terrain du banc-de-pierre en 2017. **MM Baudin et Dethiollaz** insistent sur les raisons, **M. Riem** répondant que l'endroit du tir était jugé comme plus vraiment approprié, que l'accueil des artificiers par la compagnie d'Avully laissait à désirer et que les artificiers refusent désormais de travailler à cet endroit. Pour **M. Dethiollaz**, ces excuses ne sont pas valables. **M. Riem** tient à redire que l'on n'a plus l'autorisation du service des armes pour tirer au banc-de-pierre. **Mme Minasso** demande s'il y aura un feu de joie. Oui, répond **M. Riem** mais il sera certainement plus petit. **Mme Minasso** demande enfin pourquoi on n'a pas déplacé la fête au village. **M. Riem** lui répond que la proximité des habitations et des chevaux rendent les choses plus compliquées et il rappelle que, de toute manière, des constructions seront érigées à terme. **Mme Carmona Fischer** souhaite que les choses soient plus claires et transparentes et réitère son souhait que soit étudié un retour sur le terrain du banc-de-pierre en 2017.

La proposition d'étudier un retour de la fête du 1<sup>er</sup> août sur le terrain banc-de-pierre est approuvée à l'unanimité.

- **M. Dethiollaz** souhaite avoir des nouvelles de la réfection du presbytère – maison Stadlmayer. Il lui est répondu que la demande d'autorisation de construire est actuellement en instruction. **Mme Besse Giorgi** avait cru comprendre que le plan financier de ce projet semblait poser problème un temps et souhaiterait savoir si c'est toujours le cas. **Mme Scheibler** lui répond que le plan financier est maintenant OK. Sans cela, la commune n'aurait pas déposé la demande d'autorisation de construire.

## 9. Divers

- **M. Baudin** souhaiterait proposer d'attribuer le Mérite d'Avully à l'association Aspada pour le travail accompli durant l'année (actions diverses, organisation de l'Escalade). **M. Riem** rappelle que les propositions doivent parvenir à la mairie par écrit, avant juin, croit-il se souvenir.

- **M. Dethiollaz** relève que l'éclairage public à la hauteur du passage piéton situé vers le 51, rte du Moulin-Roget ne fonctionne pas. Cela peut s'avérer être dangereux.
- **M. Dethiollaz** exprime son inquiétude par rapport à la présence d'une souche qui se trouve sur le trottoir face à la fontaine de l'Arche. **M. Riem** répond que la commune a déjà soulevé la question après que l'arbre ait été abattu. Le problème est que la souche ainsi que le trottoir se situent sur du terrain privé. C'est une question entre le privé et l'Etat et qu'il n'est pas du ressort de la commune d'intervenir. **Mme Carmona Fischer** demande que la commune insiste pour que quelque chose soit entrepris et **M. Dethiollaz** estime que cela est dangereux et l'a constaté de ses propres yeux. **M. Baudin** trouve aberrant qu'on ne puisse contraindre un privé à mettre quelque chose en conformité alors qu'il s'agit de sécurité publique. Il souhaite qu'une solution puisse être trouvée, même si elle coûte un peu. **M. Binet** se pose la question de savoir si ce n'était pas plus dangereux avant, quand il y avait l'arbre. **Mme Maison** informe qu'elle relancera cette question.

#### **10. Examen d'une naturalisation**

Le huis-clos est prononcé par **le président**.

Fin de séance : 20h20

Signatures :

Le Président

La Secrétaire